

BLAGNAC

QUESTIONS D'HISTOIRE

Revue d'Histoire Locale - Semestriel N°2

*Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac
Siège Social - 7, rue Bacquié Fonade - 31700 BLAGNAC*

EXTRAITS DE DELIBERATIONS MUNICIPALES (A.M. D8 ET D9)

6 SEPTEMBRE 1789 : Formation d'un corps de la Garde Nationale

L'an 1789 et le dimanche sixième jour du mois de septembre, à Blagnac, après-midi dans la maison de ville du dit lieu, ont été assemblés en Conseil Politique les sieurs Hilaire Bosc, François Laporte et Guillaume Nadal consuls modernes du présent lieu, M. Belgros Syndic de MM les Bientenants, M. Dupré procureur juridictionnel, présents les sieurs Jean Rouquié, Pierre Montasset, Gilibert Pressac, François Cantayre, Mathieu Cassagne, Jean Lussan, Jean Bernard Laux, tous conseillers politiques...

... Sur le quatrième point il a été délibéré unanimement qu'en conformité du Royal de l'Assemblée Nationale, il sera fait un état général de tous les habitants en état de porter les armes depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante ; qu'il sera pareillement procédé par MM les Consuls assistés de huit commissaires ci-après nommés, à la nomination des officiers nécessaires pour servir en cette qualité dans le Corps de la législation qui sera formé et auxquels tous les individus composant la sus-dite Légion seront tenus d'obéir, qui sera pourvu d'un Corps de garde, et qui sera pourvu par les Sieurs Consuls et Commissaires à toutes les dépenses nécessaires à ce sujet ; et ont été nommés pour Commissaires les sieurs Jean Rouquié, Mathieu Cassagne, Jean Lussan, François Cantayre, Gilibert Pressac, Jean Bernard Laux, Pierre Bosc, Pierre Montassé, Monsieur Dupré pour conjointement avec MM les Consuls pour la nomination et rang des officiers à cet effet. Ainsi délibéré...

(suivent les signatures) CABRIFORCE, greffier.

18 SEPTEMBRE 1789 : Achat du drapeau et des armes

L'an 1789 et le 18^e jour du mois de septembre à Blaignac après-midi dans la maison de ville du dit-lieu ont été assemblés en Conseil Politique les sieurs : Hilaire Bosc, François Laporte, Jean Marceillac et Guillaume Nadal, Consuls modernes du présent lieu ; les sieurs Gilibert Pressac, François Cantayre, Jean

Lussan, tous conseillers politiques du présent lieu, les autres conseillers absents quoique dûment convoqués en la forme ordinaire ; Monsieur Dupré procureur juridictionnel présent, M. Belgros Syndic de MM les bien tenants aussi présent ; Pierre Bosc, Pierre Rouy, Jean Rouquié, Mathieu Cassagne, tous conseillers politiques sont arrivés, tous présents ; en l'absence de Me Martin avocat au Parlement juge du présent lieu dûment convoqué.

Auxquels sieurs a été dit par le sieur Hilaire Bosc premier consul, suivant et en conformité de la déclaration du roy et de l'arrêté de l'Assemblée nationale, la communauté s'assembla le sixième du courant, au cours de laquelle il fut délibéré de faire un état général de tous les habitants domiciliés du présent lieu, lesquels dits habitants se rendirent au château de Blagnac où ils furent régités, et pour cet effet il conviendrait que la communauté achetât un drapeau pour servir au-dit régiment déjà formé dans le présent, l'y priant l'Assemblée de délibérer.

Sur quoi, les voix recueillies, il a été délibéré unanimement qu'il sera acheté un drapeau pour lequel on autorise MM les consuls à faire une dépense de trente à trente six livres ; ils ont pareillement autorisé vu le désarmement qui a été fait depuis peu, ce qui fait que le lieu est dépourvu des armes à feu, qu'il sera acheté huit fusils, quatre «alebardees» (lire : halebardes...) et quatre sabres, et comme qu'il sera pourvu incessamment d'un corps de garde, du bois nécessaire et de chandelles ; que pour fournir aux frais de cette dépense, il est donné pouvoir à MM les Consuls de présenter requête à Monseigneur l'Intendant pour y être autorisée, même pour supplier sa grandeur de vouloir permettre d'emprunter la somme nécessaire pour fournir à cette dépense ou pour être remboursé à ceux qui en faisant l'avance.

Ainsi délibéré et ont signé ceux qui ont su : Bosc, consul, Laporte consul, Belgros syndic, Rouy, Rouquier, Laux, Cassagne, Montasset, Lussan, Cantayré. Cabriforce greffier.

18 MAI 1790 : Acquisition d'une prison, achat de fusils et d'armes pour la sûreté de la commune

L'an 1790 le 18 mai à Blagnac l'après-midi dans la maison commune du dit lieu ont été assemblés en Conseil Général de la commune les sieurs : François Cantayre maire, Guillaume Nadal, François Marceillac, Antoine Lussan, Jean Lussan et Antoine Marquès officiers municipaux, le sieur Dupré procureur de la commune, formant le corps municipal ; ensemble les sieurs Jean Bégué, Gilbert Pressac, Pierre Bosc, Guillaume Couture, Guillaume Bézart, Jean Desclaux, Jean Miquel, Antoine Caumont, Jean Bernard Laux, Antoine Lannes, tous notables du dit lieu formant le Conseil Général de la commune ; en l'absence de Germain Revel, un des notables, comme étant en campagne.

Auxquels sieurs rassemblés, a été dit par le sieur Cantayre maire, que d'après le décret de l'Assemblée Nationale qui supprime les honneurs et charges seigneuriales, la commune se trouve dépourvue de prison.

Ayant appris que la maison qu'occupe présentement le sieur Giscarol avait été baillée par la communauté à un nommé Vital sur une simple redevance de 6 deniers 10 sols par année sous la réserve de pouvoir la reprendre le cas échéant, le sieur maire prie l'assemblée de vouloir délibérer sur les moyens à prendre.

Sur quoi a été délibéré unanimement d'après le proposé ci-dessus du sieur maire, que la communauté ne pouvait se passer de prison et de corps de garde, et vu que la maison dont il s'agit a été baillée sous la réserve de pouvoir la reprendre, dans le cas prévu l'assemblée autorise le sieur maire et officiers municipaux de prendre l'extrait du dit contrat chez M. Durand notaire du présent lieu, de le faire consulter, et d'après l'avis et consultation qui aura été donné, en faire le rapport à la dite assemblée qui avisera à ce qui sera le plus convenable et à l'avantage de la commune. Ainsi délibéré.

De plus, a été dit par le sieur Cantayré maire qu'il fut pris une délibération en date du 15 mars dernier, dans laquelle le Conseil Général de la commune reconnaît la nécessité où elle est de se procurer des armes à feu pour servir à la sécurité du-dit lieu, et aurait à cet effet communiqué ce délibéré à M. Dutrey, colonel de la légion du-dit lieu, qui se serait chargé d'écrire à Paris en conformité d'un mémoire que nous lui aurions remis, savoir : 40 fusils avec leur baïonnette, calibre de 16, pesant de 9 à 10 livres, longueur de 38 à 39 pouces, baïonnettes de 8 à 9 pouces longueur, avec leur fourreau, au prix de 19 livres chacun.

Sur quoi, les voix recueillies, a été délibéré unanimement en réponse à Monsieur Monroy négociant à Paris, que l'assemblée «autorise» M. le maire et officiers municipaux de faire l'achat des-dits 40 fusils suivant la qualité dite ci-dessus et au prix de 19 livres chacun, et attendu que la commune manque de fonds pour satisfaire ce paiement, l'assemblée autorise également M. le maire et officiers municipaux de se retirer vers Monsieur Dutrey colonel de la légion pour le prier d'en faire l'avance jusqu'à l'imposition prochaine.

Ainsi délibéré, ont signé ceux qui ont su...

Note concernant le nom de BLAGNAC

Les textes des délibérations, avant la proclamation de la République, portent indifféremment, comme nom du village, BLAGNAC ou BLAIGNAC, cette dernière graphie, d'ancien régime, étant la plus fréquente.

Le seigneur du lieu signait BLAIGNAC.

Au Moyen Age, le nom était orthographié BLANHACO (voir ci-dessus l'article de M. Lauret). La graphie actuelle occitane a adopté la forme BLANHAC.

La graphie BLAIGNAC correspond à la prononciation en patois occitan BLAÏ-GNAC (BLAÏ comme dans BLAYE), ce qui fait que BLAIGNAC se prononçait en fait comme BLAGNAC, le I tombant devant le GN. Après la suppression autoritaire des patois régionaux par une Convention Jacobine (décret dû à BARERE, avocat, né à Grenade sur Garonne, mais vivant à Tarbes et député des Hautes-Pyrénées), on ne trouve plus dans les textes que la forme actuelle de BLAGNAC.

H.R. Cazalé